

Un nouveau plan de gestion transition écologique pour le site Unesco de Lyon

Approbation de la révision du plan de gestion du site historique de Lyon inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) - 2024-2030

Le 1^{er} plan de gestion du site Unesco de Lyon a été approuvé en 2013. Il a fait l'objet d'un bilan positif, avec la réalisation de la majeure partie des actions prévues. Son plan d'action (16 fiches actions) portait sur la période 2014-2019 et a permis de structurer une véritable politique du patrimoine à l'échelle du site UNESCO et de toute la ville de Lyon.

En 2022, la Ville de Lyon a lancé la démarche de révision du plan de gestion Unesco avec ses partenaires, l'État représenté par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et Métropole de Lyon. Il s'agit, à travers ce nouveau document, de traduire une vision intégrant les problématiques actuelles de la ville et, en particulier les attentes environnementales pour faire face au défi climatique.

Le nouveau plan de gestion du site Unesco a été adopté par la commission locale UNESCO du 15 mars 2024, approuvé par délibération de la Ville de Lyon du 30 mai 2024 et enfin approuvé par délibération de la Métropole de Lyon du 30 septembre 2024.

Il institue un cadre de travail par lequel l'État, la Ville de Lyon en tant que gestionnaire du bien et ses partenaires, en particulier la Métropole de Lyon, s'engagent à préserver et valoriser la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien ainsi qu'à la transmettre aux générations futures.

Le nouveau plan d'actions Unesco affiche une ambition très forte : l'impact du changement climatique et la prise en compte des enjeux de transition écologique dans le périmètre du bien inscrit et de sa zone tampon constituent un enjeu central et transversal des orientations stratégiques et des actions qui en découlent.

Le plan d'actions comprend un plan d'actions composé de 13 fiches actions :

- la gouvernance du bien (c'est-à-dire du site Unesco)
- la protection, la restauration et la valorisation des patrimoines, ainsi que la préservation de la Valeur universelle exceptionnelle du bien en tant que support de résilience au changement climatique et d'accompagnement de la transition écologique
- les interventions sur l'espace public en cohérence avec la VUE
- l'accompagnement au maintien des habitants au cœur du site
- la modernisation des outils réglementaires de protection avec le projet de nouveau Site Patrimonial Remarquable (SPR) au sein du site Unesco
- la recherche, la communication et dispositif d'interprétation
- la mise en tourisme avec un objectif de durabilité

La Métropole est un partenaire engagé dans la bonne gestion du site UNESCO de Lyon, vaste site urbain, cœur de l'agglomération. Elle porte des actions dans le domaine de l'urbanisme, de la culture et du tourisme, telles que :

- les interventions sur l'espace public, avec les grands projets stratégiques en cours de réalisation tels que la Rive droite du Rhône, la Presqu'île à vivre, le parvis des théâtres antiques, le boulevard de la Croix-Rousse, les terrasses de la Presqu'île,

- le projet de création d'un site patrimonial remarquable (SPR) pour les entités urbaines renaissance et Presqu'île, par extension du site patrimonial remarquable du Vieux Lyon, qui sera suivie de l'engagement de l'élaboration des outils de gestion dudit site (plan de sauvegarde et de mise en valeur et plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine),

- la mise en tourisme avec un objectif de durabilité.

Après approbation par la Ville de Lyon par délibération du 30 mai 2024, puis par délibération du Conseil de la Métropole du 30 septembre 2024, le plan de gestion sera arrêté par Madame la Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône et transmis à l'UNESCO.